AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C1312**
FR0000120560-FS0554

17 septembre 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEOPOST S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2015, complété par un courrier reçu le 17 septembre 2015, la société Ameriprise Financial Inc.[1] (1099 Ameriprise Financial Center, Minneapolis, MN 55474, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 septembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir 1 912 114 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST sur le marché.

_____

[1] Ameriprise Financial Inc. agit par l'intermédiaire des sociétés Columbia Wanger Asset Management LLC et Columbia Management Investment Advisers LLC qu'elle contrôle, lesquelles sont les seules entités du groupe qui détiennent des actions NEOPOST pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.